

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 12 décembre 2017

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 28 novembre 2017
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-88

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

CONTRAT D'OBJECTIFS ET
DE MOYENS AVEC LA
SOCIETE URFOL CINEMA –
CINE CALUIRE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COCHET), M. TAKI (par proc. à M. ROULE), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à M. COUTURIER), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. CHAVANE à partir du N° 2017-91), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOINT), Mme ROQUES (par proc. à Mme LACROIX), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absente : Mme CHIAVAZZA

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : J.P. ROULE

La Ville de Caluire et Cuire bénéficie de la présence exceptionnelle sur son territoire de deux cinémas de proximité : le Ciné Caluire et le Méliès. Ces deux salles, bien ancrées dans le paysage culturel caluirard, mènent une action remarquable en faveur du cinéma, notamment pour le jeune public. Toutefois, comme beaucoup de petites salles d'exploitation cinématographique, elles sont fragilisées par la conjoncture actuelle. En effet, la multiplication des multiplexes dans leur environnement immédiat ces dernières années et l'arrivée du numérique bouleversent les équilibres économiques dans ce secteur au détriment des salles d'exploitation indépendantes.

La Ville de Caluire et Cuire apporte son soutien aux deux salles.

Un contrat d'objectifs et de moyens a été signé avec l'Urfol Rhône Alpes, gestionnaire du Ciné Caluire, pour les périodes 2009-2012 et 2013-2017.

Dans le cadre d'une restructuration, la ligue de l'Enseignement Urfol Auvergne Rhône Alpes a apporté partiellement son actif pour la branche d'activité « exploitation de cinéma » au profit de la société Urfol Cinéma qui lui succède dans l'ensemble de ses droits et obligations.

La loi du 13 juillet 1992, dite loi Sueur, relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique, élargie par l'article 110 de la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, permet aux communes d'attribuer des subventions à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacle cinématographique qui réalisent en moyenne moins de 7 500 entrées hebdomadaires et s'étend à toutes les salles Art et Essai.

Le Ciné Caluire satisfait aux exigences de la loi.

Cet équipement de proximité, outre la diffusion de films tout public et une programmation Art et Essai, a la spécificité de jouer un rôle pivot en coordonnant les programmes nationaux et régionaux d'éducation à l'image du jeune public, de la maternelle au lycée, pour le réseau des cinémas de l'Urfol dans l'ensemble de la région. Conformément aux objectifs de l'Urfol, il assure la promotion de l'ouverture citoyenne par le cinéma et l'éducation à l'image.

C'est pourquoi, dans un objectif :

- de promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté par la culture et le cinéma,
- de maintien d'une offre culturelle de proximité,
- d'éducation à l'image du jeune public,
- de création d'une synergie entre les acteurs culturels, sociaux et jeunesse du territoire,

il est important que le partenariat avec le Ciné Caluire soit maintenu et développé et que le contrat d'objectifs soit renouvelé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité par 40 voix pour et 2 abstentions,

- APPROUVE

les termes du contrat d'objectifs et de moyens avec l'URFOL Cinéma (Ciné Caluire) ci-joint,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ledit contrat,

- ATTRIBUE

à la société Urfol Cinéma (Ciné Caluire) une subvention de 8 500 €,

- PRÉCISE

que les crédits seront prélevés au compte 6574 – 311 ouvert au budget 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 décembre 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET